



# CODIR GESMA du 19/12/24 19h30 à MONTAUZIER CR



**Présents :** Noël Jean Marie, Chassaing C, Mounier M, Jouin C, Folmer A, Delage M, Giraud P, Boerkmann F, Lachgar S

**Excusé :** Chevalerias Y, Guillard E, Gaumont A

**Invités :** /

Cr du codir précédent, approuvé

## Calendrier des Codir(s)

---

16/01 à 20h

13/02 à 19h30

11/03 à 19h30

10/04 à 19h30

22/05 à 19h30

26/06 à 19h30

## Apnée

---

Proposition de Marc pour l'accueil d'apnéistes débutants.

Proposition sur le 1<sup>er</sup> mercredi du mois pour proposer des séances où des débutants pourraient pratiquer, il faudrait cependant utiliser la ligne 3.

Il ressort que cette ligne est utilisée par les nageurs.

Finalement, on retient que les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois, une initiation apnée sera proposée dans le petit bassin de 25m.

## Matériel

---

Matériel non rentré, matériel obsolète --> sera abordé au codir de Janvier

Réflexion sur un nouveau système d'emprunt (Yvon et Anthony 5 min) --> sera abordé au codir de Janvier

Achats d'ordinateurs pour Nautilus (Pascal 10 min) : 3 ordis de plus à acheter.

## Tiv

---

Coûts des divers fournisseurs et choix

25/01 : Inspection visuelle de l'ensemble du parc du Gesma.

Michel B, Jean-Marie et Pascal sont de nouveau autorisés pour effectuer les inspections !

# GESMA

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Requalifications : 27-28 pour le total, 10 pour le Gesma et 17-18 persos

Devis : 5 structures comparées par Christian J

Après étude des 5 devis, le CODIR décide de confier les ré-épreuves à Sub2O.

Il faut mettre à jour la liste des personnes autorisées au gonflage à la fois à Nautilus mais aussi à Montauzier.

### Auto contrôle

---

Document envoyé par le CSNA pour faire un bilan du respect des réglementations en vigueur.

Constitution d' un groupe de travail/réflexion sur ce sujet : Pascal, Marc, Christian, Michel, Anthony, Jean-Marie et François

Date limite : Avant les vacances de Pâques.

### Communication avec Nautilus

---

Christian J accepte d'être l'interlocuteur principal entre le Gesma et Nautilus.  
Christian Chamoulaud, pourrait le seconder aussi.

### Gestion automatique des CACI

---

De façon à automatiser la gestion des CACI et notamment les alertes quand le CACI approche de son terme, François a mis un place un système automatique :

Alertes (mails automatiques) aux personnes à jours : j-30,j-15-j-7 ;j-3 ;j ;j+3 ;j+7 ;j+15 et j+30.

Alertes aux responsables de commission à jours : j ;j+3 ;j+7 ;j+15 et j+30.

Impossibilité aux personnes de s'inscrivent aux séances via le qr-code si le CACI est périmé.

Pour les personnes utilisant le système pour déposer leur nouveau CACI, celui-ci sera téléchargeable via le système d'inscription aux séances.

### Processus gestion des baptêmes

---

Pas de baptêmes les lundis.

Les mercredis :

Mettre 4 propositions de baptêmes jusqu'à la fin de la saison.

Pour les groupes : autre organisation (le mercredi après midi par exemple)

Les demandes de baptêmes via le site seront envoyées à Michel, François et Pascal.

Proposition pour l'an prochain :

Baptêmes durant le mois de Septembre, début des formations pour les niveaux à partir de début Octobre.

### Gestion des clés et décision d'allocation

---



Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

Réflexion sur les personnes qui auront les clés de Montauzier et/ou Nautilus.  
Certains membres du GESMA devront restituer les clés données durant ces dernières années, Antony est chargé de récupérer ces clés.

### Tour de table

---

Montauzier : Début des « travaux » durant les vacances de Noël.

Codep : Christian J se propose de réactiver la commission Handi, et dans le futur proposer des baptêmes pour personnes souffrantes d'handicap(s) moteur. Il ne serait pas proposé de formations. Contact va être pris avec Antilop.

Séance photo durant la séance multi-activités du 15/03.

Été actif : On ne va jamais à Nautilus, demande à faire auprès de Mme Ungaro et M Dezier.

Prochain codir : 16/01 à 20h

**Fin de réunion : 21h20**

**Secrétaire de séance :**  
**M. Boerkmann F**

**Le président du club :**  
**M. Delage M**

The logo for GESMA, consisting of the letters 'GESMA' in a bold, stylized, sans-serif font. The 'G' and 'S' are particularly prominent.

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

**GESMA**

Affiliée FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

**Siège social : 64 rue Montauzier 16000 Angoulême**

**Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen**